



ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Dans un contexte encore marqué par la pandémie, la Douane s'est attachée, au cours de l'année 2021, à faire porter son effort sur l'écoute, le conseil et l'accompagnement des entreprises tout en renforçant les actions de partenariat et de collaboration avec les différents acteurs du commerce extérieur national.

DYNAMISATION DU RÉGIME DE L'ENTREPÔT PRIVÉ BANAL

Pour l'amélioration de la compétitivité logistique du Royaume et le renforcement de son positionnement comme hub logistique régional, des solutions adaptées de stockage sous douane constituent un atout majeur. C'est cette logique qui sous-tend la création du régime douanier de l'entrepôt privé banal (EPB) habitant les logisticiens à entreposer des marchandises en suspension des droits et taxes pour le compte de tiers.

Soucieuse de dynamiser et de promouvoir davantage l'EPB, l'ADII a procédé en 2021 à une clarification et une simplification des modalités d'octroi et de fonctionnement de ce régime permettant aux opérateurs de constituer des magasins de stockage avancés destinés à des industriels locaux ou à l'exportation.

EXTENSION DE LA FACILITÉ DE CESSION SANS FORMALITÉS AUX PRODUITS DE LA MER

Dans le dessein d'encourager l'activité des exportateurs de produits de la mer, la Douane a étendu dès le mois d'avril 2021 au profit de cette frange d'opérateurs, la facilité de cession sans formalités initialement accordée aux exportateurs de fruits et légumes.

S'ajoute à ce nouvel avantage, et pour les deux secteurs précités, la possibilité de s'approvisionner en emballages placés sous régimes économiques en douane (Entrepôt Privé Banal, Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif et Admission Temporaire).



MISE EN PLACE DE NOUVELLES ZONES D'ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE

La création de Zones d'Accélération Industrielle contribue à l'attrait des investissements étrangers et au développement de l'activité économique nationale. L'ADII, aux côtés d'autres acteurs publics et privés, a accompagné la mise en place en 2021 de trois nouvelles zones sises à Bouknadel, Ain Cheggag et Tanger-Tech destinées à accueillir des entreprises opérant dans divers secteurs (textile/cuir, industries alimentaires, chimie/parachimie, automobile, aéronautiques, énergies renouvelables, matériaux de construction, métallurgie, électronique ...).

DES CONSEILLERS-CLIENTS POUR UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »



Insufflant une nouvelle dynamique à son dispositif de gestion de la relation client, la Douane a, en 2021, intégré dans sa démarche de proximité le conseil aux entreprises.

Ce ne sont pas moins de 40 « Conseillers-Clients », sélectionnés parmi des responsables douaniers dotés d'une expertise confirmée dans près d'une vingtaine de domaines clés de l'activité douanière, que l'ADII met à la disposition des groupements professionnels et des entreprises de toute taille. Le but étant de leur apporter, à leur demande, un conseil et une assistance

personnalisés et de leur proposer, selon leur secteur d'activité, les solutions les plus adaptées à la nature de leurs opérations et à leurs éventuelles contraintes.

DE NOUVELLES CONVENTIONS SCELLÉES AVEC LES PARTENAIRES PRIVÉS ET INSTITUTIONNELS

Avec Bank Al Maghrib

Le 29 avril 2021, la Douane et Bank Al Maghrib ont signé une convention de partenariat pour renforcer leur coopération.

Ce cadre formalise l'échange de données et la mutualisation d'expériences entre les deux parties et prévoit le partage d'expertise en matière de développement de compétences en statistiques et gestion des données. Il permet en outre la réalisation conjointe d'études et de travaux de recherche à caractère économique et financier.



Avec l'AMICA

Œuvrer par des actions coordonnées pour accompagner les entreprises du secteur dans leur processus de développement, convenir et mener des actions communes et évaluer leur impact en particulier sur le secteur et ses acteurs figurent parmi les objectifs que se sont fixés la Douane et l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce Automobile à travers la signature d'une convention de partenariat actée en mars 2021.



Avec l'AMEE

Marquant son adhésion au pacte de l'exemplarité de l'Administration publique en matière d'efficacité énergétique, l'ADII a conclu, le 28 septembre 2021, une convention-cadre de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique.

Cette convention vise à mettre en place les mesures permettant de réduire la consommation et les dépenses énergétiques associées au niveau de la Douane moyennant des aménagements des bâtiments douaniers et des actions de sensibilisation et de formation sur l'efficacité énergétique.



L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES PUBLIC – PUBLIC, UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT

Avec l'ONICL

Fruit d'une collaboration entre l'ADII et l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses, un nouveau système d'échange électronique, via le guichet unique PortNet, a été mis en place en 2021. Il vise la dématérialisation de la procédure d'importation des céréales et des légumineuses.

Opérationnel depuis octobre 2021, ce circuit électronique permet l'échange, entre les deux institutions, du récépissé de dépôt délivré par l'ONICL et de l'attestation d'importation délivrée par les services douaniers.

Avec TMPA

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Simplification des Procédures et afin d'accélérer le passage en douane des marchandises au port de Tanger-Med, l'ADII a mis en service en 2021, en collaboration avec l'Autorité portuaire de Tanger Med (TMPA), des circuits d'échanges électroniques de données diverses dont principalement :

- Les bulletins d'entrée et de sortie pour Tanger Free Zone, MEDHUB et Tanger Automotive City ;
- Les autorisations de mouvement portuaire à l'import et l'export ;
- Les informations relatives au contrôle de transit et à la confirmation d'arrivée.

